

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 24 avril 2015

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 14, votants 14. Etait excusé : M. Roger BOLLE.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Contrat restauration scolaire, Dénomination des voies communales, Indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Emplois saisonniers, Questions diverses.

Contrat restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés avec la société SHCB pour la préparation et la livraison des repas de la cantine. Il propose donc au conseil de changer de traiteur pour la prochaine rentrée scolaire.

Il présente la proposition de contrat de repas livrés de la société Restauration Pour Collectivités (RPC) qui serait conclu à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de contrat de repas livrés de la société RPC, conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents concernant ce dossier.

Dénomination des voies communales

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de dénomination des rues de la commune.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente le projet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de procéder à la dénomination des voies communales
- adopte la dénomination suivante (voir le tableau joint)
- accepte le système de numérotation métrique retenu pour chaque bâtiment et les rues seront numérotées un côté pair, un côté impair
- précise que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget
- mandate Monsieur le maire pour les formalités à accomplir.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié par le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents. Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité

territoriale.

Emplois saisonniers

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois candidatures pour un poste d'emploi saisonnier cet été.

A l'unanimité, le conseil décide de retenir ces candidatures pour trois périodes de deux semaines.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- d'une demande d'ouverture de débit de boissons par l'association Team ADG Sport lors du Rallye Ain-Jura : le conseil donne un avis favorable,
- d'une demande d'essais de voiture de course par l'association Team Gamma GT le samedi 9 mai sur la route du Lac Genin : le conseil donne un avis favorable,
- d'un certificat d'urbanisme accordé : la commission urbanisme composée de Philippe JOLY, Jean-Luc LAMPE, Jean-Pierre FLEURY et Jacques HUMBERT doit se réunir,
- du conseil d'école extraordinaire réunissant les représentants des écoles de Belleydoux et d'Echallon qui aura lieu le 7 mai,
- de la Cérémonie du 8 mai qui débutera à 11h30,
- du compte-rendu de l'Assemblée Générale du SICA.

La séance est levée à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 27 AVR. 2015

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Lettre	Lieux dits / Hameaux	
A	Miribel	<i>Route du Haut-Jura</i>
	Le Crêt	
	Le Moulin	
	Le Favillon	
B	La Pallud	<i>Route du Haut-Bugey</i>
	Le Bugnon	
C	Caquet	<i>Rue du Verger</i>
P	Miribel	<i>Place Charles Bletel</i>
D	Miribel	<i>Rue du Champ Ballot</i>
E	Miribel	<i>Rue du Pré Grivat</i>
F	Le Crêt	<i>Rue de la Carrière</i>
G	Le Favillon	<i>Rue de la Vie du Char</i>
H	Crêtet	<i>Rue du Crozat</i>
I	Les Essarts	<i>Rue du Pré Long</i>
J	Les Essarts	<i>Rue de la Compagnie</i>
K	Le Moulin	<i>Rue du Sauget</i>
L	Les Etrés	<i>Chemin du Fornet</i>
M	La Fluaz	<i>Rue du Planet</i>
N	La Fluaz	<i>Impasse de la Cornua</i>
O	Le Bugnon	<i>Route du Lac</i>
Q	Le Bugnon	<i>Rue des Inchées</i>
R	Le Bugnon	<i>Rue du Rocher</i>
S	Le Bugnon	<i>Impasse de la Doye</i>
T	La Pallud	<i>Rue de la Pénallière</i>
U	La Pallud	<i>Rue des Arbépins</i>
V	La Pallud	<i>Rue de la Fontaine des Crêts</i>
W	La Pallud	<i>Rue des Combelles</i>
X	Moulin Neuf	<i>Rue de la Semine</i>
Y	Le Sermet	<i>Rue de la Scierie</i>
Z	Fichin	<i>Rue du Grand Clos</i>
Z"	Le Crêt	<i>Rue du Grupay</i>
Z" "		<i>Rue des Fontanettes</i>
Z" " "		<i>Impasse du Pré Bochard</i>
28 rues	1 place	

Nombres de Lieux dits	
1	Miribel
2	La Pallud
3	Le Crêt
4	Le Bugnon
5	Caquet
6	Les Etrés

Nombres de Hameaux	
1	Le Favillon
2	Le Crêtet
3	La Fluaz
4	Le Moulin Neuf
5	Le Sermet
6	Fichin
7	Les Essarts
8	La Cote Druet
9	La Latetta
10	Prapont
11	Le Moulin